



APPEL A PROJETS

Tri des déchets d'emballages
ménagers générés « Out of
home » 2022



Webinaire de lancement – 21 juin 2022

APPEL A PROJETS

'Tri des déchets d'emballages ménagers générés « Out of home » 2022



Coupez votre micro



Posez vos questions dans le chat



AGENDA

Introduction

Présentation de l'appel à projet

Q&A



Introduction

Thomas De Romagnoli, équipe projet

Möbius

Introduction

Constat

Encore trop de déchets d'emballages ménagers recyclables disparaissent avec les déchets résiduels et sont ainsi perdus pour l'économie circulaire.

Objectif

L'objectif du présent appel à projets, et plus largement de la stratégie régionale en matière de collecte sélective « out of home » des emballages ménagers, est double:

- 1) Renforcer le réflexe de tri du citoyen, quel que soit le contexte dans lequel il se trouve
- 2) Réaliser les objectifs de Fost Plus et des autorités pour la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers

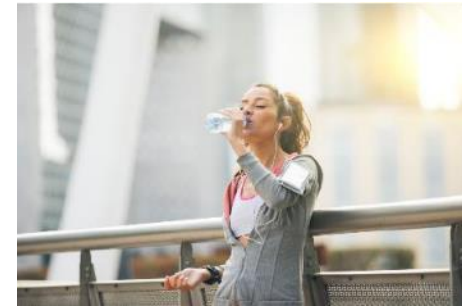
Fonds Fost Plus

L'appel à projets est réalisé dans le cadre du financement des actions au Fonds Fost Plus.

Introduction

Out of Home?

« Par les déchets « out-of-home », on entend un contexte où les déchets d'emballages ménagers sont générés en dehors du domicile »





Présentation de l'appel à projets 'Out-of-home 2022'

Coline Questiaux, équipe projet

Möbius

Cible de l'appel à projets



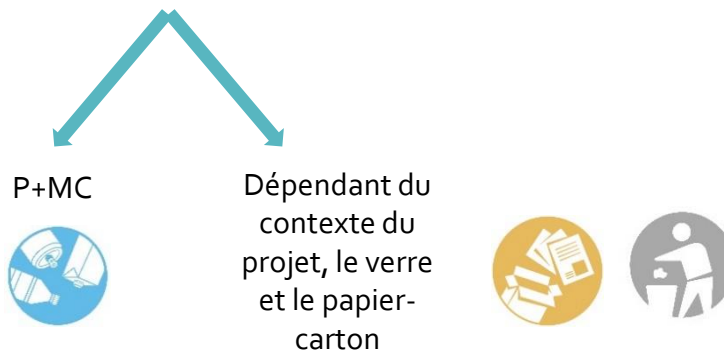
Cet appel à projet vise les propriétaires et gérants, issus du **secteur privé** ou des **CPAS**, de :

- maisons de repos et de soins
- établissements et clubs sportifs et de loisirs
 - stations-services;
 - hôpitaux ;
- petits centres commerciaux.

Périmètre de l'AAP

Subvention des acteurs désireux de mettre en place un système de collecte sélective et de tri efficace des déchets Out-of-home dans leurs établissements et infrastructures (parking, parcs, espaces de pique-nique, terrains sportifs, ...) accessibles au public

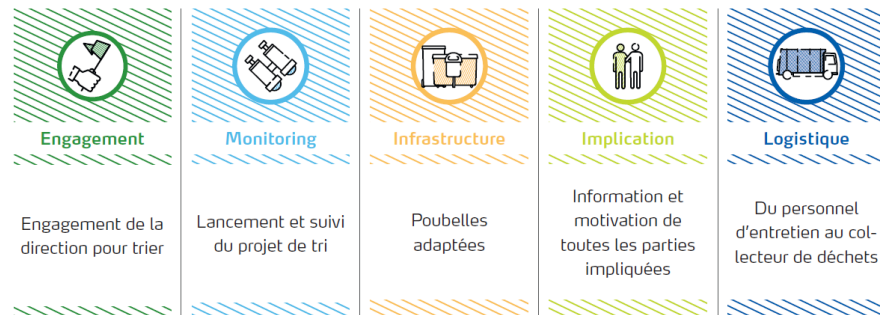
« Par les déchets « out-of-home », on entend un contexte où les déchets d'emballages ménagers sont générés en dehors du domicile »



Périmètre de l'AAP

Types de projets envisagés:

- Projets qui ne visent pas uniquement la mise en place des **poubelles de tri**, mais qui intègrent les **5 piliers du tri** (engagement, monitoring, infrastructure, implication et logistique).



- Projets **en lien avec le contexte local** dans lequel s'installe le projet, et qui envisage des **partenariats** avec des partenaires clés.
- Des **projets originaux** qui apportent une plus-value par rapport à la situation existante, qui sont répliquables et qui peuvent servir comme cas exemplaire en inspirant d'autres acteurs en Wallonie.
- Des projets qui surveillent leur **impact** réalisé selon des **indicateurs** pertinents.

Périmètre de l'AAP

Exemples de projets envisagés:



Mettre en place en place des poubelles de tri, dans les **lieux accessibles aux « visiteurs » des infrastructures**: par exemple, les lieux ouverts au public, parkings, parcs, espaces de pique-nique, terrains sportifs, ... des clubs sportifs, des stations-services ou des petits centres commerciaux.



Inscrire l'hôpital dans une démarche de collecte sélective des P+MC. L'hôpital peut impliquer le **personnel interne** pour **améliorer la qualité du tri des déchets d'entreprises** (par exemple, éliminer les masques et les gants de la poubelle P+MC). D'autre part, l'hôpital peut également travailler avec les stewards hospitaliers pour stimuler les **visiteurs et patients** à trier correctement les P+MC.

Indicateurs

Quantitatifs

1. Évolution des **quantités** de P+MC triés (et éventuellement de déchets de verre et de papier/carton)
2. Évolution des chiffres d'**erreurs de tri** (pour chaque fraction)
3. ...

Qualitatifs

1. **Perception** d'un lieu
2. **Qualité** des P+MC triés (et éventuellement de déchets de verre et de papier/carton)
3. ...

Prérequis pour soumettre un dossier



Porteur de projet

1. **Se situer** sur le territoire **wallon**
2. Le porteur de projet est issu du secteur privé ou des CPAS, de : **maisons de repos et de soins**, établissements et **clubs sportifs** et de loisirs (sauf ProLeague), **stations-services**; **hôpitaux** ou **petits centres commerciaux**.
3. **Un projet** par porteur de projet



Projet

1. Projet lié aux lieux accessibles au public en **Wallonie**
2. **Eligibilité des frais** du projet à partir de la date de signature de l'arrêté de subvention jusqu'au 30 septembre 2024

Bénéfices

Budget par projet



3.000€ - 25.000€

% de financement



Jusqu'à 100 %

Accompagnement



Sur mesure

Coûts éligibles



Matériel

- **Poubelle de tri** (la poubelle tout-venant reste à charge de l'établissement à l'exception de celle incluse dans un îlot de tri)

Attention : Dans le cas où la poubelle de tri proposée dépasse un montant de €1000/pièce (hors frais d'installation), un devis doit être joint au dossier. Ceci afin d'éviter que des budgets inutiles soient réservés pour certains projets alors que ce budget pourrait autrement être utilisé pour financer des projets supplémentaires.

- **Matériel de communication** destiné à rappeler les règles de tri : affiches, autocollants, etc... La communication suit de préférence les recommandations et supports existants proposés par Fost Plus
- **Moyens de communication** visant à mettre en avant les actions menées : campagne porte-à-porte, spot télévision, message radio, médias sociaux, etc...,
- **Matériel pédagogique** pour les formations,
- Frais de **déplacement**



Personnel

- Tâches pouvant être prises en compte :
 - **Communication** en face à face :
 - Approche personnalisée des citoyens dans certains lieux précis.
 - Présence lors des réunions d'information à des heures annoncées, réunions externes, événements, etc., afin de donner des explications personnalisées.
 - **Contrôle** : Contrôle régulier sur le terrain à des heures fixes afin de surveiller la qualité des fractions recueillies (mesure, rectification, suivi).
 - Établissement de **rapports** sur les actions menées.
- Ces frais doivent être **justifiés à l'aide de fiches de paie** (salaire net) et d'un **décompte détaillé des heures** consacrées au projet.
- Les prestations peuvent être réalisées par du **personnel externe ou interne**.

Attention : Les frais de personnel peuvent s'élever à maximum 10% du montant souhaité de la subvention. La contribution peut monter à 15% si la partie dépassant les 10% concerne des frais de personnel liés au monitoring de l'impact de la mise en place du projet.

Coûts non-éligibles

✘ Liste non-exhaustive*

- **Frais généraux** (p.ex. : frais/matériel de bureau/informatique)
- **Frais d'hébergement** (par exemple : loyer, chauffage, eau, gaz, électricité)
- Heures passées en **concertation interne** ainsi qu'à la **préparation** et au **suivi** interne du projet
- La **T.V.A. récupérable**, remboursée ou compensée par l'administration fiscale ou par tout autre moyen. Le coût lié à la TVA n'est donc éligible que dans le cas où le bénéficiaire final a effectivement et définitivement supporté ce coût.
- **Collecte sélective et traitement des déchets**
- **Sacs poubelles**

** Tous les coûts doivent être liés au projet et soumis à l'approbation du département du Sol et des Déchets, chargé du suivi du projet.
L'Administration wallonne (Département du Sol et des Déchets du SPW ARNE) se réserve le droit d'ajouter des éléments qui n'auraient pas été pris en compte lors de la rédaction de l'appel à projets.*

Accompagnement

Séances d'accompagnement individuelles tous les 4 mois



Mise à l'honneur par la Région



Deux sessions collectives du mini-réseau d'apprentissage



Matériel de communication de Fost Plus



À adapter en fonction des besoins

8 critères de sélection



Piliers

Les 5 piliers sont-ils suffisamment représentés dans le projet ?

.../25



Objectifs

Les objectifs sont-ils en lien avec le champ d'application de l'AAP ?

.../10



Résultats

Les résultats attendus sont-ils cohérents et proportionnés par rapport aux objectifs ?

.../10



Partenariat

Des partenariats (internes ou externes) sont-ils envisagés avec des acteurs clairement identifiés et dont les rôles futurs sont connus ?

.../5



Plus-value

Le projet montre-t-il une plus-value par rapport à la situation existante ?

.../10



Planning

Le planning de réalisation est-il cohérent vis-à-vis des objectifs poursuivis ?

.../10



Indicateurs

Le projet propose-t-il des indicateurs de suivi disponibles et mesurables, avec au minimum une méthodologie de suivi de la qualité des différentes fractions ?

.../20



Budget

Le budget est-il cohérent vis-à-vis de l'ampleur des objectifs poursuivis ?

.../10

Dépôt de candidature



Réception des dossiers
de candidatures
jusqu'au 12 septembre
sur:

- « Mon espace »
pour les acteurs
privés
- le « Guichet des
Pouvoirs locaux »
pour les CPAS

Analyse des dossiers
par un jury d'experts et
finalisation de la
procédure
administrative

Communication des lauréats

Informations pratiques « Mon Espace »

- Les candidatures seront **exclusivement remises par le biais du formulaire en ligne** disponible via le guichet en ligne de la Wallonie « Mon Espace », accessible à partir de l'url renseignée dans le vadémécum.
- Pour introduire un dossier, vous devrez suivre les étapes suivantes

1. Identifiez-vous à la plateforme sécurisée Mon Espace :

- Soit à l'aide de votre carte d'identité électronique et un lecteur de carte

- Soit via l'application It's me

- Soit avec un code de sécurité unique envoyé par SMS

2. Une fois identifié, cliquez sur « Espace Professionnel » puis sélectionnez l'organisation pour laquelle vous introduisez la demande

3. Suivez ensuite les indications qui vous sont présentées pour remplir le formulaire en ligne et soumettre votre dossier

Toute la documentation relative à cette procédure se retrouve sous le bouton « Centre d'aide » en haut à droite de Mon Espace (<https://monespace.wallonie.be>)

Informations pratiques « Mon Espace »



Afin de pouvoir accéder à l'espace professionnel de votre organisation, vous devez avoir **reçu et accepté** une invitation envoyée par le gestionnaire d'accès principal de votre organisation (GAP).



Le gestionnaire d'accès principal (GAP) est la personne qui gère les différents accès à l'espace professionnel de l'organisation.

→ Inviter des personnes de l'organisation (=utilisateur) dans l'espace professionnel

→ Attribuer un rôle à ces personnes



La désignation d'un GAP ne peut être faite que par un représentant légal de l'organisation

Toute la documentation relative à cette procédure se retrouve sous le bouton « Centre d'aide » de Mon Espace (<https://monespace.wallonie.be>)

Informations pratiques « Mon Espace »

Fr ▼

Wallonie.be

Mon Espace est le guichet en ligne de la Wallonie pour les citoyens et les entreprises

Avec Mon Espace, gérez vos **démarches administratives**, suivez leur état d'avancement et **échangez avec l'administration de manière rapide et sécurisée**.

➔ Me connecter

Indicateur d'activité :

NORMALE



?

Aide

Informations pratiques « Mon Espace »

Besoin d'aide ? Fermer ✕

Mon Espace - Présentation ▶

VOUS ÊTES UN CITOYEN

- Guide Utilisateur

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL
(entreprise, CPAS, ASBL, commune, ...)

- Guide Utilisateur ▶
- Guide Gestionnaire d'accès (GAP) ▶
- Désigner un GAP ▶

AUTRE MOYEN DE CONNEXION

- Les différents moyens de connexion ▶

[Consulter le centre d'aide](#)

CONTACTEZ-NOUS

AU TÉLÉPHONE

078 79 01 02
du lundi au vendredi de 9h à 16h30

OU PAR COURRIEL

aideenligne@wallonie.be
7 jours sur 7

Aide



Questions et réponses



Teams

Posez vos questions en levant la main ou dans le chat



FAQ

Sur le site www.moinsdedechets.wallonie.be
(bientôt disponible)



Service Help-desk

OutofhomeWallonie@mobius.eu
ou au 09/280.74.28



L'enregistrement de l'évènement sera bientôt disponible sur le site [www. moinsdedechets.wallonie.be](http://www.moinsdedechets.wallonie.be)



Contactez-nous!



Thomas De Romagnoli



+32 472 35 13 65



Thomas.DeRomagnoli@
mobius.eu



Coline Questiaux



+ 32 478 83 66 94



Coline.questiaux@mobius.eu



MÖBIUS BRUXELLES
Rue Archimède 61
1000 Bruxelles



möbius
business consulting. profoundly different.

